



Procédure de consultation

Département fédéral de justice et police

Révision totale de l'ordonnance sur l'acte authentique électronique (OAAE)

En substance la révision prévoit une extension du champ d'application de l'ordonnance en incluant d'autres officiers publics.

Date d'ouverture: 7 septembre 2016

Date limite: 12 décembre 2016

Les documents relatifs à la procédure de consultation peuvent être obtenus auprès de: Office fédéral chargé du droit du registre foncier et du droit foncier, Bundesrain 20, 3003 Berne, tél. 058 462 47 97, fax 058 464 26 55, www.bj.admin.ch

Le dossier envoyé en consultation peut être consulté à l'adresse suivante:
www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html

20 septembre 2016

Chancellerie fédérale